

Réunion de CE du 27/09/07

Priorité des élus: le cas de licenciement

Très rapidement après le début de la réunion, l'ensemble des élus a demandé une suspension de séance pour débattre, sans la direction, du licenciement d'un salarié des Achats.

A l'unanimité, la déclaration SUD, faite préalablement à la suspension de séance, s'est transformée en une motion de tous les élus.

De plus les élus ont convenu d'informer le Président du CE, M.Amiens DRH de SPS, d'une nouvelle suspension de séance à 10h pour participer au débrayage. Voici le texte de cette motion :

Nous avons appris récemment le licenciement de Mr ... salarié du secteur Achats.

Ce salarié était mentionné comme embauché au 25 avril 2007 dans le document officiel remis par la Direction lors du CE du 31 mai 2007 (Voir Mouvements de personnels en avril 2007).

Le licenciement d'un salarié à SPS est un événement exceptionnel.

Les élus du CE ne peuvent accepter cette pratique et demandent à la Direction qu'elle fournisse des explications détaillées en séance.

Les explications détaillées ne nous ont pas été fournies puisque les propos du DRH sont restés très superficiels et imprécis. Sur l'aspect légal, il s'est refusé à fournir les documents officiels qui auraient permis de vérifier la validité de la procédure. Quant aux raisons du licenciement, il s'agirait d'une incompatibilité avec le poste, les objectifs assignés n'étant pas atteints. Comment un salarié, ouvrier, employé, technicien ou cadre peut-il raisonnablement entre le 25 avril 2007 et la mi septembre (notamment avec la fermeture d'été) être en mesure de s'intégrer pleinement dans l'entreprise ? Comment oublier son secteur de rattachement, en l'occurrence le service Achats, dans lequel les conditions de travail sont particulièrement mauvaises ? Comment ne pas dire qu'avant lui deux autres personnes ont occupé le poste et en sont parties (une par mobilité interne et l'autre par démission). Élément également important, ce salarié est un ex-Sagem et des dires du DRH il n'était pas inconnu. On s'interroge dès lors sur la procédure de recrutement. Le DRH nous a affirmé que ce salarié bénéficierait d'un accompagnement.

Drôle d'accompagnement qu'un licenciement direction l'ANPE ! Nous avons aussi posé la question de qui avait signé la lettre de licenciement. Réponse du DRH : moi même. Question suivante, avez-vous personnellement rencontré ce salarié avant de signer son licenciement. ? Réponse : non ! M.Amiens se retranche derrière la délégation donnée à ses subalternes de la DRH. L'argument est un peu court pour justifier sa signature dans cette circonstance.

Après l'interruption de séance entre 10h et 11h, le DRH a refusé de revenir en CE malgré la demande de tous les élus prétextant la présence d'une délégation de salariés participants au débrayage. En conséquence, tous les élus présents ont décidé de suspendre définitivement la réunion plénière. La délégation de salariés et les élus ont dû se résoudre à jouer à « cache-cache » pour aller à la rencontre de M.Amiens puisque ce dernier était introuvable. Finalement le « loup » est sorti du bois et nous l'avons retrouvé au 1-2000.

Après des échanges rendus difficiles par la direction, une délégation de quatre personnes a accepté d'être reçue par le DRH accompagné d'un huissier convoqué en urgence par ce dernier.

Cette délégation a porté une revendication : l'annulation du licenciement, sans présumer du souhait du salarié. Mais rappelons quand même que ce n'est pas le salarié qui a démissionné.

La réponse du DRH a été courte : c'est non, pas de réintégration aux effectifs de SPS.

La revendication portée par les salariés et les élus met en avant notre opposition à de telles pratiques et ne rien faire reviendrait à laisser la porte ouverte à d'autres abus.

Dans l'hypothèse où la direction aurait fait une erreur de recrutement, ce n'est pas le salarié qui doit en subir toutes les conséquences qui doivent avoir des répercussions importantes pour ce salarié aussi bien dans le cadre professionnel que familial.

Cet après midi, lors de la réunion hebdomadaire des élus CE, Sud demandera la tenue d'un CE extraordinaire afin que toute la lumière soit faite sur ce licenciement.